

A Toulouse, le 4 Mai 2010

UNE COMMUNICATION COUSUE DE FIL BLANC

FO opposée à la cession de la D.E.S

D'abord un axe de réflexion des banquiers, puis une communication aux salariés concernés et enfin un Comité d'Entreprise exceptionnel. Voilà la communication de notre Direction pour **officialiser une décision « déjà entérinée»**.

Mr TARDIEU (Membre du Directoire), a présenté en Comité d'Entreprise le 4 Mai 2010 la « Réflexion stratégique sur le futur de la D.E.S » précédemment communiquée au personnel de ce secteur.

Cette présentation décline les points forts et points faibles de ce secteur d'activité et évoque les 3 solutions suivantes :

- Statuquo
- Vente de l'activité sur le marché au travers d'un cabinet spécialisé
- Recherche d'un partenaire prenant en charge les opérations en gardant une participation dans l'activité sur des critères clairement identifiés

La **Direction Générale privilégie aujourd'hui la troisième solution**, et prend toutes les dispositions nécessaires pour céder **la D.E.S avant décembre 2010**.

POURQUOI ?

Considération FO

Cette présentation **n'a nullement convaincu** les représentants FO et c'est à ce titre que notre Organisation Syndicale **est opposée à ce projet**. Messieurs de la Direction « La ficelle est peu grosse ».

FO s'insurge contre l'absence de considération vis-à-vis du personnel, le volet social n'étant nullement abordé, **notre organisation soutiendra** les salariés de la D.E.S.

De plus bien que ce projet ait été évoqué en Conseil de Surveillance **aucune décision formelle n'a été votée** sur cette cession.

Qui pilote le navire ? Le conseil de surveillance ou le directoire ?

A qui le tour après la DES ?

FO tient à rappeler que depuis le RES (rachat de la société par les salariés), **les salariés sont représentés au conseil de surveillance**. De ce fait, vous trouverez ci-après le courrier adressé par **vos représentants**, au Président du Conseil de Surveillance, Mr CHAUSSONNET.

Toulouse, le 5 Mai 2010

*Monsieur J.C. CHAUSSONNET
Président du Conseil de Surveillance
Société LATECOERE*

Monsieur le Président,

Lors du Conseil de Surveillance du 24 mars 2010, vous nous avez présenté les axes stratégiques de la société Latecoere et en particulier de la D.E.S, axes étudiés à la demande des banques par le cabinet R. BERGER.

Les membres du Conseil de surveillance que nous sommes ont été fortement alarmés par le projet de cession de la D.E.S. Cependant, vous avez rappelé ce jour là (24 mars 2010), le droit de réserve de communication à tous les membres du Conseil de Surveillance sur ce sujet. Ces axes ont été présentés au personnel concerné puis au Comité d'Entreprise du 04 mai 2010. Nous tenons à vous rappeler que nous n'avons jamais été invités à prendre position sur cette cession suivant la procédure légale..

C'est pourquoi, dans le cadre de notre mandat, nous vous demandons de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil de surveillance.

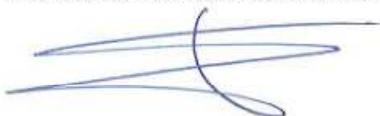
Les points que nous souhaiterions plus particulièrement aborder sont les suivants :

- ⚡ Quel périmètre doit-être cédé et quels sont les contrats associés ?*
- ⚡ Quel chiffre d'affaires cela représente-t- il sur les années à venir ?*
- ⚡ Quel montant d'investissement a été affecté à cette activité ?*
- ⚡ Combien allons-nous percevoir dans cette transaction ?*

Vous comprendrez que nous ne pourrons pas donner d'avis avant d'avoir étudié l'ensemble des données que vous nous fournirez durant le prochain conseil.

Dans l'attente d'une réponse, que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos respectueuses salutations.

*DA COSTA Yves
Membre du Conseil de Surveillance*



*COSTES Hervé
Membre du Conseil de Surveillance*

